

REGLEMENT DE CONSULTATION

Modifié

Marché n° M21-02

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Mise en place d'une marketplace pour les commerçants de Mayotte

Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Date limite de remise des offres : 6 avril 2021 à 12h00 (heure de Mayotte)

Le présent RC comporte 4 pages numérotées de 1 à 4

Annexe au RC : Cahier des clauses particulières

1. Organisme :

Chambre de Commerce et D'industrie de Mayotte (CCI Mayotte)

Adresse : Place Mariage, CS 73904, 97641 Mamoudzou cedex, Mayotte

Téléphone : 0269 61 04 26

Fax : 02 69 61 85 59

Représentant du Pouvoir Adjudicateur : M. Le Président de la CCI Mayotte, Mohamed ALI HAMID

Personnes à contacter dans le cadre du présent marché :

Yanina MOGNE-MALI : 06.39.60.25.20 / myanina@mayotte.cci.fr.

2. Objet de la consultation :

Le marché a pour objet la mise en place d'une marketplace pour les commerçants de Mayotte dans l'objectif de relancer la consommation locale en mettant à disposition des commerçants une vitrine et un point de vente supplémentaires grâce à la marketplace.

3. Définition des besoins et rédaction du cahier des charges

Le besoin à satisfaire est décrit dans le Cahier des Clauses Particulières joint en annexe du présent règlement de consultation.

4. Procédure de consultation

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Les candidats prennent connaissance des caractéristiques du besoin faisant l'objet de la présente consultation. Les demandes de précision sont à faire auprès de Madame Yanina MOGNE-MALI :

- myanina@mayotte.cci.fr
- 0639 60 25 20

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :

- L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) ;
- Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

5. Transmission des offres

Les candidats transmettent leur offre par voie électronique via la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les offres doivent être transmises avant le : 6 avril 2021 à 12h00 (heure de Mayotte)

Les offres mentionnent l'objet de la consultation et sont rédigées en langue française.
La durée de validité des offres est de 120 jours.

6. Critères d'examen des offres

La CCI Mayotte examine les offres des candidats au vu des critères de choix suivants :

- Prix : 30%
- Références et expérience : 20%
- **Modèle commercial** : 20% **30%**
- Délai de réalisation : 20%

7. Négociation

La CCI Mayotte peut négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante. Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats puis transmis à la CCI Mayotte.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiqués à tous les candidats retenus pour négocier.

8. Sélection de l'offre

Après analyse des offres définitives, la CCI Mayotte sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés précédemment et en tenant compte de leur ordre d'importance. A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courriel.

Le pouvoir adjudicateur effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

9. Renseignements complémentaires

Chaque candidat est tenu de signaler les anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions qui sont susceptibles de le léser à la lecture des pièces constitutives du DCE.

A défaut de les avoir signalées, le candidat est réputé admettre que ces éventuelles anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions ne l'ont pas lésé dans sa compréhension du DCE, dans la présentation de sa candidature et dans l'élaboration de son offre et

Le titulaire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'éventuelles anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions non signalées pour se soustraire à l'une quelconque de ses obligations.

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements ou précisions complémentaires, peuvent le faire uniquement par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la CCI Mayotte, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Une réponse sera adressée en temps utile à l'ensemble des candidats ayant retiré un dossier de consultation des entreprises (DCE), 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation avant la limite de réception des offres. Le cas échéant, les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

10. Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de candidature telles que prévues aux articles L2142-1, R2142-3, R2142-4 et R2143-3 du Code de la commande publique relatifs aux :

- renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise ;
- renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise ;
- renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponible sur le site www.economie.gouv.fr.

Le Représentant du pouvoir adjudicateur

Mohamed ALI HAMID

Président de la CCI Mayotte